



Communication Pacte Mondial de Cegelec Paris

Septembre 2008

Sommaire

Introduction

1) L'engagement de Cegelec Paris

2) Description des actions pratiques menées et les processus de mise en œuvre utilisés

- Droits de l'homme
- Normes du travail
- Environnement
- Lutte contre la corruption

3) Communication aux parties prenantes de Cegelec Paris

Introduction

Fédérer les entreprises et les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile autour de dix principes universels relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, la démarche du Pacte Mondial lancée le 26 juillet 2000 par l'ONU est porteuse de sens dans un monde globalisé et interdépendant.

Cegelec Paris a souhaité s'inscrire, dès novembre 2003, dans cette **démarche durable qui correspond à ses valeurs : solidarité, esprit d'équipe, responsabilité sociétale**. C'est également parce que nous croyons que la **maîtrise des techniques et l'innovation constituent une part de la réponse aux défis environnementaux** qui se posent à nous, que nous sommes partie prenante du Pacte Mondial.

Comme la plupart des sociétés de services, Cegelec Paris a un faible impact environnemental direct. Mais en tant que concepteur et installateur de systèmes pour ses clients dans l'industrie, les collectivités et le tertiaire, l'entreprise est un acteur important du développement durable, faisant valoir ses multiples compétences techniques pour améliorer les performances des installations de ses clients, tout en en réduisant leur influence sur l'environnement.

Cegelec Paris a poursuivi en 2007 ses efforts pour toujours mieux répondre à ces principes et continue en 2008 d'informer ses partenaires, qu'ils soient clients, prestataires ou encore fournisseurs. Ce faisant, l'entreprise les invite à rejoindre ce mouvement qui donne un sens commun à l'action des agents économiques. Cegelec Paris présente donc cette année ses actions et ses ambitions pour répondre aux exigences légitimes du Pacte Mondial de l'O.N.U

En tant que Président Directeur Général, j'ai à cœur de poursuivre cette démarche et cette communication sur le Progrès en est une illustration. Ce dessein lancé par l'ONU constitue un projet ambitieux et je suis donc fier que Cegelec Paris puisse y participer pleinement et activement grâce à la qualité et au professionnalisme de nos équipes.

Abdellah TABAT.
Président Directeur Général
Cegelec Paris.

1) L'engagement de Cegelec Paris

Tout commence par un courrier le **19 décembre 2003** où le **Président Directeur Général de Cegelec Paris** engageait l'entreprise dans la démarche du **Pacte Mondial**.



Cet engagement s'est poursuivi rapidement avec l'**adhésion de l'ensemble des cadres dirigeants** de la société.

Ainsi, en 2004, **le Directeur de l'Agence Missenard engageait Cegelec Paris** à :

- Identifier et respecter les exigences réglementaires et toutes autres exigences environnementales,
- Identifier et maîtriser nos déchets,
- Conseiller et assister nos clients sur les problèmes de Légionellose,
- Prévenir les pollutions accidentelles.

De même le **Directeur de l'Agence A3M (ex Agence de Montesson) s'engageait la même année à la mise en œuvre d'une meilleure gestion de l'environnement sur les sites exploités** à savoir :

- Identifier et respecter les exigences réglementaires et toutes autres exigences
- Identifier et maîtriser nos déchets
- Prévenir les pollutions accidentelles

En Juin 2005 **Abdellah Tabat, nouveau Président Directeur Général de Cegelec Paris, a confirmé l'engagement de son prédécesseur en matière de Développement Durable** et a déclaré qu'il s'impliquerait personnellement à la réalisation d'objectifs concrets conformes aux principes du Pacte Mondial.

En juin 2007, Cegelec Paris s'inscrit dans une **démarche de respect des Principes du Pacte Mondial** et veille à la concrétisation de celle-ci.

A ce titre la **Direction Commerciale & Développement de Cegelec Paris est en charge de l'évolution et du progrès de l'entreprise.**

En juin 2008, Cegelec Paris **confirme son engagement envers le Pacte Mondial** en travaillant chaque jour à la **réalisation de bonnes pratiques en adéquation avec les principes du Global Compact.**

2) Description des actions pratiques menées et les processus de mise en œuvre utilisés

Droits de l'Homme

- *Principe N°1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et*
- *Principe N°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.*

Cegelec Paris respecte scrupuleusement le droit international relatif aux droits de l'homme dans sa sphère d'influence.

La charte éthique du groupe Cegelec rappelle notamment dès son article 1 que « Toutes les activités de l'entreprise doivent être exercées dans le cadre de l'application stricte des dispositions légales et réglementaires et doivent également respecter les principes élémentaires d'éthique ».

Normes du travail

- *Principe N°3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;*

Cegelec Paris assure à ses représentants syndicaux l'ensemble des droits prévus par la législation française et s'attache à faire vivre la négociation collective dans l'entreprise. Ainsi, 5 Comités d'entreprise se réunissent chaque mois avec les Responsables des Ressources Humaines de Cegelec Paris.

- *Principe N°4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;*
- *Principe N°5 : l'abolition effective du travail des enfants ; et*

Cegelec Paris respecte naturellement l'ensemble des dispositions du Code du travail. Toute forme de travail forcé, obligatoire ou encore de travail des enfants est donc inexistante.

Une démarche stricte et spécifique avant chaque chantier est ainsi observée : les sous-traitants de Cegelec Paris ont l'obligation de fournir un dossier visant à contrôler, en outre, leur intégrité.

- *Principe N°6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.*

La **charte d'éthique** qu'applique Cegelec Paris rappelle dans son article 2 que : « En matière de recrutement et d'offres d'emploi, l'entreprise n'exercera aucune discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, l'infirmité et l'orientation sexuelle.

Toutes les informations personnelles concernant les salariés doivent être gardées confidentiellement. Ces informations ne doivent pas être consignées par écrit, sauf en cas de nécessité pour la gestion des R.H et avec l'accord des personnes.

La société s'engage à traiter tous les dossiers personnels avec respect et confidentialité. »

Par ailleurs, Cegelec dispose d'un **règlement intérieur** dont certaines dispositions visent à prévenir le harcèlement au travail.

Pour l'égalité des chances, Cegelec Paris met en place **des programmes de formation** destinés à l'ensemble de ses salariés.

De plus, **Cegelec Group University** permet d'accéder à des formations en Management, Projet ou Support.

Environnement

- *Principe N°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;*

Cegelec Paris s'efforce d'appliquer le **principe de précaution** lorsque ses activités sont susceptibles d'avoir des impacts potentiellement néfastes pour la santé à court/moyen/long terme.

En interne des formations sont donnés aux collaborateurs de Cegelec Paris afin qu'ils maîtrisent parfaitement le risque de légionellose de façon à conseiller les clients et de mettre en œuvre les procédés nécessaires à l'élimination et à la prévention de ce risque. La formation dispensée est déclinée en 5 points : Prévention du Risque au niveau biologique, Maîtrise du Risque sur les tours aérorefrigérantes, réglementation, analyse des risques, système documentaire.

L'Amiante donne également lieu à des formations: l'étude du risque, le respect de la réglementation et la procédure d'intervention à appliquer sont enseignés régulièrement aux collaborateurs de Cegelec Paris.

Le guide de sensibilisation à la démarche environnementale de Cegelec Paris mis à la disposition de ses salariés (cf principe N°9) fixe comme objectif environnemental n°4 la **prévention des pollutions accidentelles**, mettant ainsi en œuvre les dispositifs de précaution

nécessaires pour éviter la fuite, le déversement ou le rejet de produits chimiques dans le cadre des interventions de maintenance.

Vis à vis de l'extérieur, Cegelec Paris délivre également des formations sur le risque légionellose et sur la réglementation / ventilation des locaux, notamment dans le cadre de l'ARSEG (Association des Responsables de Services Généraux).

Résultat :

Lors de ses interventions auprès de ses clients, Cegelec Paris (Agence A3M) utilise uniquement des produits de traitement de l'eau produits via des sociétés agréées par l'administration et certifiées ISO 14001. Ainsi nous évitons de rejeter des eaux traitées susceptibles d'avoir des effets dangereux pour la santé de ceux qui pourraient entrer en contact avec ces produits (défaillance des réseaux par exemple).

9 cibles environnementales sont par ailleurs présentées et expliquées dans le guide de sensibilisation environnementale afin d'atteindre l'objectif de prévention des pollutions accidentelles : Produits dangereux, Permis de feu, Transport de produits, Réseaux d'eaux pluviales, Réseaux d'eaux usées, Sol.

Cegelec Paris poursuit toujours cette année la mise en place de systèmes plus modernes permettant de réduire fortement la facture énergétique de ses clients (collectivités locales) : un Groupe d'Echanges de Développement a été créé en juin 2008, il regroupe les 3 départements de l'entreprise pour offrir à nos clients des solutions en terme d'Efficacité Energétique..

- **Principe N°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et**

L'adhésion de Cegelec Paris à la démarche du Pacte Mondial en novembre 2003 s'est concrétisée par **la volonté de ses dirigeants de faire certifier les pratiques de la société sur un plan environnemental**. Le Président Directeur Général de Cegelec Paris avait donc étendu la démarche de certification environnementale ISO 14 001 en février 2004.

Cette norme permet de garantir une amélioration continue de la performance environnementale de la société par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise.

Cegelec Paris s'est donc engagé à respecter la conformité réglementaire et à mettre en œuvre des programmes d'actions nécessaires à un progrès continu en matière environnemental.

Le principe de la norme ISO 14001 se divise en quatre parties : Prévoir, Faire, « Prouver et contrôler », « Corriger et réagir ».

Avec la mise en place de ce processus de certification, Cegelec Paris s'est engagé à réduire les nuisances environnementales, à s'améliorer dans le temps, à s'évaluer pour progresser. Cegelec Paris a également rempli les exigences de communication interne et externe aux parties intéressées, de prévention des situations d'urgence et de capacité à réagir face à celles-ci qu'impose cette norme.

Cegelec Paris s'est également engagé en 2004 dans le cadre de sa politique d'achat vers une pratique plus responsable en matière d'environnement chaque fois que cela s'avère possible. En 2006 Cegelec Paris a mis en place un **plan de dématérialisation des commandes** : certaines sont passées par le biais d'un système informatique et ne nécessitent aucune impression papier. En 2008, La Direction des Achats **continue d'étendre ce plan** à ses autres partenaires.

Dans le cadre de ses activités à la Commission Environnement du Serce (Syndicat des Entreprises de Génie Electrique), **Cegelec Paris, labellisé SERCE depuis Juin 2008**, participe à une réflexion d'ensemble qui vise à responsabiliser les acteurs du secteur du BTP aux enjeux environnementaux qui sont liés à leurs activités.

Après identification de ses déchets fin 2006, Cegelec Paris met en place un **process de traitement des déchets dès Janvier 2007**.

Résultats :

Cegelec Paris a obtenu le renouvellement de sa certification ISO 14001 établie sous le nouveau référentiel 2004 pour le Département Maintenance Multitechnique le 28 février 2006. Ce tout nouveau référentiel renforce la notion d'amélioration continue de la performance du Système de Management Environnemental ,et clarifie l'exigence d'évaluation de conformité réglementaire. La certification porte dorénavant sur l'ensemble du Département Maintenance Multitechnique IDF3 de Cegelec Paris et non plus sur chacune des deux agences séparément. Cette unification de la certification apportera de la cohérence et une meilleure coordination dans notre démarche.

Le programme de recyclage des cartouches d'imprimante a permis la récupération de 1576 cartouches en 2008.

Cegelec Paris s'était également fixé pour objectif en 2006 de gérer et d'éliminer 100% de ses déchets (déchets site client, déchet agence). Sa plate-forme logistique, après 7 mois de tri de déchets, mesurait déjà des résultats prometteurs et fait toujours appel à des centres agréés qui développent des filières de valorisation (revalorisation matière ou énergétique) et de recyclage.

A ce jour, en 2008, Cegelec Paris affiche des chiffres en progression :

Désignation	Quantité	Unité
Emballages Vides Souillés	1901	KG
Batteries au Plomb	2065	KG
Déchets Toxiques	19	KG
Huile hydraulique exempte de chlore	5415	L
Liquide de refroidissement	1210	L
BOIS	3534	KG
Papier / Carton	4777	KG
DIB	28211	KG
DEEE	3270	KG
Tubes fluorescents et Lampes	1205	KG

Depuis le 9 mai 2006, Cegelec Paris a missionné un prestataire chargé de récupérer l'ensemble des piles et batteries à usage personnel pour un traitement conforme aux recommandations du Ministère de l'Environnement. Des containers ont donc été placés pour récupérer ces déchets dans chaque implantation de la société.

L'ensemble des achats de véhicules par Cegelec Paris fait désormais l'objet d'une évaluation en matière de rejets polluants dans l'atmosphère. Les véhicules achetés en 2005 et 2006 par la société sont donc des véhicules HDI.

En 2007, Cegelec Paris renouvelle sa flotte de véhicule en augmentant de 20% les moteurs Hdi par rapport à 2006.

Les qualités intrinsèques des moteurs HDi permettent en effet une réduction de près de 20 % des émissions de CO₂ et de la consommation, soit une diminution des émissions de CO₂ variant de 90 à 120 g/km selon les modèles.

En 2008, les achats se portent de plus en plus sur des HDI.

Depuis 2006, l'ensemble des contrats de sous-traitance de Cegelec Paris stipulent dans leur article 14 que :

“CEGELEC étant certifiée ISO 14001, le PRESTATAIRE s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement qui comprennent notamment la gestion des déchets et la prévention des pollutions de toute nature, et à fournir les documents relatifs à son activité.

*Cegelec Paris met en pratique **une charte du Développement Durable** pour l'exécution du contrat d'éclairage public de la Ville de Bessancourt (cf Bonne Pratique Cegelec Paris pour détails). Avec ce contrat, Cegelec Paris a développé une approche durable de l'éclairage public pour une collectivité locale et a donc montré la voie en la matière en conciliant performance technologique, économies et préservation de l'environnement.*

*En Janvier 2007 Cegelec Paris a la volonté de réduire les déplacements en Ile de France: une augmentation significative des vidéo-conférences a été enregistrée soit **une réduction d'environ 30% des déplacements de ses collaborateurs.***

En 2008, le nombre de conférences téléphonique a considérablement augmenté avec environ 35%, ce qui favorise les déplacements routiers.

*Les responsables HQE de Cegelec Paris continuent la **mise en place régulière de plans environnementaux.** Leurs objectifs sont de :*

- *décrire l'organisation générale du respect de l'environnement en phase travaux*
- *d'analyser les contraintes et les risques envers l'environnement*
- *de préciser les méthodes et procédures de contrôle et de suivi adoptées par l'entreprise pour limiter l'impact des travaux sur son environnement*

En 2008, Cegelec Paris estime que le développement durable est aussi veiller au développement des compétences et des talents au sein de l'entreprise, notamment par le truchement de l'université Cegelec. Le groupe par ailleurs, cherche cette manière de garantir à la fois le plus grand professionnalisme dans le travail, gage de pérennité pour l'entreprise, à se positionner en entreprise citoyenne en proposant à ses collaborateurs une formation professionnelle continue.

Cegelec Paris reste particulièrement soucieuse du rôle qu'elle a à jouer dans la prise de conscience collective mais aussi dans les réponses qu'elle peut apporter aux besoins exprimés par ses clients sensibilisés à cette problématique.

- ***Principe N°9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.***

Dans le cadre de ses interventions dans le domaine de la maintenance multitechnique, Cegelec Paris propose à ses clients des réglages optimums de leurs équipements. Le but est d'améliorer le rendement énergétique des machines, ce qui représente à la fois un gain en matière de coût d'exploitation mais aussi un gain en matière environnemental par la **préservation de capacités énergétiques inutiles.** Cegelec est donc un acteur à part entière de la bonne utilisation des matériels, celle qui permet la satisfaction des besoins de ses clients tout en préservant l'environnement.

Afin de sensibiliser son personnel à la problématique des risques qui pèsent sur l'environnement, Cegelec Paris organise des **journées de sensibilisation** destinées à ses cadres. Par ailleurs, un guide de sensibilisation à la démarche environnementale est distribué à chaque nouvel embauché du Département Maintenance Multitechnique.

En tant que membre de la Commission Environnement du Serce (Syndicat des Entreprises de Génie Electrique) et labellisé en tant que tel depuis Juin 2008, Cegelec Paris s'engage avec ceux de ses confrères intéressés par cette problématique à soutenir les progrès technologiques en matière environnementale.

Une offre plus détaillée dans le domaine de l'Efficacité Energétique est en cours de réflexion à travers le Groupe d'Echanges « Efficacité Energétique » cité au § Principe 7.

Résultats :

Forte adhésion des équipes autour de l'objectif environnemental et prise de conscience des impacts concrets des actes quotidiens.

*En 2007, Cegelec Paris continue de **développer son sens écologique**. Sensible au Développement Durable et à l'écoute des normes en vigueur, elle conseille à un grand ensemble immobilier, l'Atlantique Montparnasse, d'installer des climatisations écologiques et de remplacer leurs tours de refroidissement (Cf. Bonne Pratique de Cegelec Paris pour détails). Cette affaire a ainsi permis au client d'utiliser l'énergie considérée comme la plus propre aujourd'hui, de respecter la couche d'ozone et d'éliminer tout risque de légionellose dans ses bâtiments.*

*En 2008, Cegelec Paris instaure une réflexion sur « une offre verte » qui permettrait d'offrir à ses un positionnement plus écologique tout en suivant les **nouvelles directives du Grenelles de l'Environnement**.*

Cegelec Paris favorise le développement de chantiers HQE tel que l'Ile de Monsieur pour laquelle Cegelec a notamment mis en place :

- *des systèmes de réutilisation d'énergies renouvelables et de récupération d'eau pour en minimiser l'utilisation*
- *la sur-isolation des bâtiments pour économiser la production d'énergie*
- *des systèmes de réutilisation d'énergies renouvelables (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, panneaux solaires thermiques).*

*Cegelec Paris est très **attentif aux nouvelles normes environnementales** et n'hésite pas à attirer l'attention de ses clients sur ce point. Ainsi, la mise à niveau des installations de climatisation de certains grands immeubles parisiens (Atlantique Montparnasse par exemple) a été réalisée cette année et à la clé de ses travaux se trouve **l'optimisation de la consommation d'énergie ainsi qu'un respect de la couche d'ozone via les nouvelles technologies qu'utilise Cegelec Paris**.*

*Autre exemple concret de l'implication de Cegelec Paris en matière d'environnement : sa **participation à l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée en Ile de France**.*

En travaillant pour l'une des plus grandes usines d'eau potable au monde, Cegelec Paris a activement participé à l'approvisionnement chaque jour plus de 350 000m³ d'eau pour 1,7 millions d'habitants dans le sud de la banlieue parisienne en prenant en charge le pilotage du projet de la réhabilitation de l'Unité Nourricière de l'Usine des Eaux de Choisy-Le-Roi.

D'une manière générale, la réponse aux enjeux énergétiques et climatiques auquel le monde est confronté doit conjuguer un développement des énergies vertes et la mise en place de solutions réduisant les émissions de gaz à effet de serre et améliorant l'efficacité énergétique. Cegelec Paris joue un rôle un significatif dans le choix des solutions techniques concourant à l'optimisation de la consommation énergétique des bâtiments, aussi bien pour les bâtiments neufs que lors des travaux de rénovation ou de maintenance.

Lutte contre la corruption

- ***Principe N°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.***

La charte éthique de Cegelec Paris stipule dans ses articles 3 & 5 que :

- « Les relations avec les autorités locales et l'administration, les clients et les prestataires de service doivent être exemptes de toute pratique frauduleuse, en particulier de corruption ou d'action anti-concurrentielle. »
- « Le personnel de Cegelec acceptera seulement une gratification, des cadeaux, des invitations ou des prestations de la part de tiers s'ils sont de faible valeur symbolique, et s'ils respectent les lois et réglementations locales. En tout cas, cette pratique ne peut pas modifier le comportement professionnel de la personne travaillant pour Cegelec. »

3) Communication aux parties prenantes de Cegelec Paris

Conformément aux obligations liées au statut d'adhérent au Pacte Mondial, Cegelec Paris détaille dans cette partie les moyens utilisés pour diffuser cette communication aux parties prenantes de Cegelec Paris.

Cegelec Paris travaille sur **une nouvelle fiche synthétique de communication pour l'ensemble des dossiers de remise d'offre et adressera également cette fiche à ses prestataires.**

Afficher son engagement et inviter tous nos partenaires à s'engager dans cette démarche fédère ainsi toutes les énergies autour d'un objectif commun porteur de sens : créer un meilleur environnement pour chacun, dans le respect de tous et dans la transparence.

C'est ce que Cegelec a voulu faire passer comme message à travers son dernier rapport d'activités ainsi que son journal Cegelec World.

Cegelec Paris diffusera également cette communication à ses collaborateurs en sollicitant par la même occasion toutes les contributions internes pour la définition et la réalisation d'objectifs nouveaux dans le cadre de cette démarche Pacte Mondial.

Communiquer à nos clients notre engagement envers le Pacte Mondial, développer nos réflexions pour aider à protection de l'Environnement est avant tout une démarche de partage en interne.

Chez Cegelec Paris, travailler ensemble pour gagner ensemble est une valeur commune qui nous permet chaque jour de respecter notre engagement vis à vis du Pacte Mondial.